

Graphique 3: Mesures limitatives de liberté MLL

Commentaire ANQ sur la
comparaison présentée
(Graphique 3)

Ce graphique présente les résultats des cliniques liés à la proportion de cas (patients concernés par au moins une mesure limitative de liberté), sans ajustement des risques du 01.01.2023-31.12.2023. Seules les cliniques ayant appliqué au moins une mesure limitative de liberté durant la période de relevé sont représentées. Au total, 4'276 traitements stationnaires dans 9 (sur 41) cliniques de psychiatrie spécialisée ont pu être évalués. Les autres cliniques n'ont soit pas transmis de données sur les mesures limitatives de liberté ou ont indiqué ne pas avoir appliqué de mesures limitatives de liberté pendant la période de relevé.

